



Promesse de vente frais élevés

Par **Francois elie**, le **28/03/2018** à **17:23**

Bonjour, nous venons de signer une promesse d'achat pour une maison de 2004 dans le Var. Pour un prix de 390 000 euros nous avons 29 600€ de frais annoncés ce qui est environ 1000€ supérieur à ce que ça devrait selon plusieurs banques et mon notaire. Comment puis je savoir si ces frais sont une provision ou ce qui sera effectivement prélevé. J'ai un peu peur qu'il nous préleve cette somme si l'on accepte ses condition dès la promesse.
Merci d'avance pour votre réponse.
Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **28/03/2018** à **21:05**

Bonjour,
Merci de préciser quels frais vous évoquez ?

Par **Francois elie**, le **28/03/2018** à **21:19**

Je parle des frais notariés, il est noté "frais de vente" sur la promesse...ce qu'on appelait frais de notaire

Par **Visiteur**, le **28/03/2018** à **21:23**

La promesse n'étant pas signée, demandez a ce que l'acte soit passe chez votre propre notaire.

Par **Francois elie**, le **29/03/2018** à **07:24**

Nous avons signé la promesse mais nous sommes toujours dans les 10 jours de réflexion. Je vais certainement annuler mais je ne sais pas si mes arguments tiennent la route. Est ce quelque chose d'usuel ou les notaires notent les frais strictement dûs habituellement ?
Merci d'avance